



Filière Soins infirmiers

DESCRIPTIF DE MODULE

Domaine : Santé

Filière : Soins infirmiers

1 Intitulé du module Sciences Humaines 2.1 - Droit et politique de santé 2021-2022

Code : S.SI.370.2516.F.21

Type de formation

Bachelor

Niveau

Module de base

Caractéristique

Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion de la filière en soins infirmiers selon l'art. 25 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO

Type

Module principal

Organisation temporelle

- | | | | |
|-------------------------------------|------------------------|-------------------------------------|-----------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Module sur 1 semestre | <input type="checkbox"/> | Semestre de printemps |
| <input type="checkbox"/> | Module sur 2 semestres | <input checked="" type="checkbox"/> | Semestre d'automne |
| <input type="checkbox"/> | Autres:..... | | |

2 Organisation

Crédits ECTS

5 ECTS

Langue principale d'enseignement

- | | | | |
|-------------------------------------|----------|--------------------------|----------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Français | <input type="checkbox"/> | Allemand |
| <input type="checkbox"/> | Italien | <input type="checkbox"/> | Anglais |

3 Prérequis

- | | | | |
|--------------------------|------------------|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Pas de prérequis | <input checked="" type="checkbox"/> | Autre: Connaissances de base des institutions politiques suisses. |
|--------------------------|------------------|-------------------------------------|---|

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

- Rôle d'expert-e en soins infirmiers, en particulier les compétences A2, A3
- Rôle de communicateur-trice en particulier les compétences B1, B3
- Rôle de collaborateur-trice, en particulier les compétences C2, C3, C4
- Rôle de manager, en particulier les compétences D1, D3, D4
- Rôle de promoteur-trice de la santé, en particulier la compétence E1
- Rôle d'apprenant-e et formateur-trice, en particulier la compétence F2
- Rôle de professionnel-le, en particulier les compétences G1, G2

Objectifs généraux d'apprentissage

Concevoir les interventions professionnelles en se référant aux apports des sciences humaines.
Questionner les problématiques de santé et professionnelles à l'aide des apports des sciences humaines,
Critiquer l'organisation du système socio-sanitaire et argumenter sa position professionnelle.

Objectifs spécifiques :

Politique de santé - L'étudiant-e :

- comprend les enjeux principaux de la politique sanitaire suisse ;
- connaît quelques questions ou thématiques d'actualité en matière de politique sanitaire ;
- porte un regard critique en tant qu'infirmière ou infirmier sur la politique sanitaire.

Cadre juridique de l'exercice de la profession - L'étudiant-e :

- connaît et comprend les règles qui régissent les aspects nommés sous le point 5 ;

FORM_BACH_PEC12fiche-module_ScHum2.1	Filière soins infirmiers	Auteur : CVB	Approuvé par : BKA	1/4
Créé le : 06.03.2013	Modifié le : 04.02.2021	Par : DBO	Version : 3	

- connaît les différentes voies et les conditions auxquelles un professionnel de la santé peut être tenu pour responsable d'un point de vue juridique ;
- est capable de développer et d'argumenter sa position professionnelle par rapport aux règles juridiques étudiées.

Assurances sociales : L'étudiant-e :

- acquiert une vision d'ensemble des assurances sociales qui couvrent les soins de santé (personnes assurées ; risques couverts ; prestations ; conditions et modalités d'octroi des prestations ; organisation et financement).
- est capable de déterminer quelles assurances interviennent par rapport à une situation donnée.

5 Contenu et formes d'enseignement

Les contenus du module sont issus des disciplines suivantes : sciences politiques, économie, droit.

- **Politique de santé** : Caractéristiques d'un système de soins (définitions des termes clés, l'offre et la demande, le financement des soins et les indicateurs), politique de santé en suisse (définitions, éléments historiques, les acteurs du système) et zoom sur la profession infirmière.
- **Cadre juridique de l'exercice de la profession**: droit à l'autodétermination ; consentement aux soins ; directives anticipées ; représentation dans le domaine médical ; mesures limitant la liberté de mouvement ; placement à des fins d'assistance (PAFA) ; soins psychiatriques dans le cadre d'un PAFA ; curatelles (aperçu) ; responsabilités professionnelles civiles, pénales et disciplinaires ; responsabilités en cas de délégation, loi fédérale sur les professions de la santé, droit du travail (quelques éléments), assistance au suicide (regard juridique et sociologique).
- **Assurances sociales** : Assurance-maladie (LAMal), assurance-accidents (LAA) et assurance-invalidité (LAI).

Typologie du module : théorique laboratoire APP/séminaire mixte blended learning stage

6 Modalités d'évaluation et de validation

Les consignes et les conditions de validation sont présentées aux étudiants au plus tard le jour de la présentation du module. Le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E à l'épreuve.

Evaluation écrite, individuelle sur table. Documentation libre (sans Internet et autres moyens électroniques).

7 Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation Remédiation possible Pas de remédiation

Modalités Examen écrit complémentaire.
La note après la remédiation est comprise entre E et F. Le FX est exclu.
Date de retour : au plus tard lors de la semaine 36

Répétition

Modalités Participation au module ou projet individuel

Modalités d'évaluation de la répétition : Identique à l'évaluation du module Autre: ---

Délai pour l'évaluation de la répétition : fin du semestre durant lequel le module est répété

Validation de la répétition: La répétition est validée si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E. La remédiation n'est pas possible.

8 Remarques

La présence aux séminaires, laboratoires et APP est obligatoire. Une absence de plus de 20% à ces enseignements peut entraîner la non obtention des crédits du module.

Concernant la gestion et l'annonce des absences l'étudiant doit se référer aux règlements internes de HESAV.

Les modalités d'enseignement et de validation seront adaptées en fonction des recommandations COVID-19 édictées par l'OFSP et déterminées par les responsables du module

FORM_BACH_PEC12fiche-module_ScHum2.1	Filière soins infirmiers	Auteur : CVB	Approuvé par : BKA	2/4
Créé le : 06.03.2013	Modifié le : 04.02.2021	Par : DBO	Version : 3	

La gestion des situations particulières estudiantines est de la responsabilité des responsables de modules.

9

Bibliographie

Politique de santé

Dallaire, C. (2008). L'action politique : une stratégie pour l'engagement professionnel. Dans C. Dallaire (Éd.), *Le savoir infirmier : au cœur de la discipline et de la profession* (pp. 455-480). Montréal, QC : G. Morin.

Office fédéral de la statistique. (2018). Enquête suisse sur la santé 2017 – Vue d'ensemble. Neuchâtel, OFS.

Repéré à : Enquête suisse sur la santé 2017. Vue d'ensemble (Version corrigée 10.12.2018) | Publication | Office fédéral de la statistique (admin.ch)

Rapport sur la politique de santé publique du canton de Vaud 2018-2022.pdf. (s. d.). Repéré à : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/Rapport_sur_la_politique_de_sant%C3%A9_publique_du_canton_de_Vaud_2018-2022.pdf

Office fédéral de la santé publique (OFSP). (2019). *Politique de la santé : Stratégie du Conseil fédéral 2020-2030*.

OCDE 360, Suisse 2015, repéré à : OECD iLibrary | OCDE360: Suisse 2015: Où se situe la Suisse ? (oecd-ilibrary.org)

Observatoire Suisse de la Santé. (2016). *Expérience de la population âgée de 18 ans et plus avec le système de santé – Situation en Suisse et comparaison internationale* (p. 186).

Rossini, S., & Legrand-Germanier, V. (2010). *Le système de santé : assurances, médecine, soins et prévention*. Lausanne, Suisse : Presses polytechniques et universitaires romandes.

Cadre juridique de l'exercice de la profession

Dunand J.-P., Lempen K., Perdaems E. (2020). *Droit du travail*, Bâle/Neuchâtel, Suisse : Helbing Lichtenhahn Verlag/Collection Neuchâteloise.

Donzallaz Y. (2021). *Traité médical (Vol. I L'État, le médecin, les soignants et le patient : entre droit, éthique et règles de l'art, vol. II Le médecin et les soignants et vol. III Le patient)*. Berne, Suisse : Stämpfli.

Erard, F. (2021). *Le secret médical : Étude des obligations de confidentialité des soignants en droit suisse*. Disponible en open access : <https://suigeneris-verlag.ch/buecher/015>.

Galetti B.S. (2020). *La mort provoquée*. Thèse, Genève/Zurich/Bâle, Suisse : Schulthess.

Guillod O., Erard F. (2020). *Droit médical*. Neuchâtel, Suisse : Helbing Lichtenhahn Verlag/Collection Neuchâteloise.

Guillod, O. (2018). *Droit des personnes* (4e éd.). Neuchâtel, Suisse : Helbing & Lichtenhahn.

Gros S. (2019). *La capacité de discernement de l'adulte en droit privé*. Thèse. Genève/Zurich/Bâle : Schulthess.

La Harpe R, Ummel M., Dumoulin J.-F. (Éds). (2014). *Droit de la santé et médecine légale*. Chêne-Bourg, Suisse : Médecine et Hygiène.

Manai, D. (2013). *Droits du patient et biomédecine* ([2e éd.]). Berne, Suisse : Stämpfli.

Meier P. (2016). *Droit de la protection de l'adulte : Articles 360-456 CC*. Genève/Zurich/Bâle, Suisse : Schulthess.

Montavon P. (2020). *Abrégé de droit civil : Art. 1^{er} à 640 CC/LPart/LPD/LN* (4e éd.). Genève/Zurich/Bâle, Suisse : Schulthess.

Müller C. ()

Subilia O. (2018). *Droit privé et collectif du travail : L'exemple du domaine de la santé*. Lausanne, Suisse : Bis&Ter SNC.

Werro F. (2017). *La responsabilité civile* (3e éd.). Berne, Suisse : Stämpfli.

Wylser R., Heinzer B. (2019). *Droit du travail* (4e éd.). Berne, Suisse : Stämpfli.

Assurances sociales

Centre d'information AVS/AI, [Centre d'information AVS/AI \(ahv-iv.ch\)](http://www.ahv-iv.ch) (07.2021).

Despland B., Ayer A. (2014), *Parcours de vie en assurances sociales*, éd. La Sarine, Fribourg.

Dupont A.-S., Hummer B., Dunand J.-F., Wylser R. (2020), *Droit social*. Volume II. *Droit des assurances sociales*. 5^{ème} éd. Helbing Lichtenhahn, Bâle.

Office fédéral des assurances sociales, [Assurances sociales \(admin.ch\)](http://www.admin.ch). (07.2021).

Office fédérale de la santé publique, [Loi fédérale sur l'assurance-maladie \(LAMal\) \(admin.ch\)](http://www.admin.ch) (07.2021).

Perrenoud S., (2015) *La protection de la maternité, Etude de droit suisse, international et européen*, éd. Stämpfli SA, Berne.

Wagner F., (2021), *Les assurances sociales au quotidien*, vol. I, II et III., éd. Weka business Media SA, Zurich.

10

Enseignants

Internes et externes à HESAV: se référer aux horaires de cours.

FORM_BACH_PEC12fiche-module_ScHum2.1	Filière soins infirmiers	Auteur : CVB	Approuvé par : BKA	3/4
Créé le : 06.03.2013	Modifié le : 04.02.2021	Par : DBO	Version : 3	

Responsable de module : Delphine Bonnard

Descriptif validé :

Par : Marie-Christine Follonier, responsable locale de filière

FORM_BACH_PEC12fiche-module_ScHum2.1	Filière soins infirmiers	Auteur : CVB	Approuvé par : BKA	4/4
Créé le : 06.03.2013	Modifié le : 04.02.2021	Par : DBO	Version : 3	